CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE 2
DÉFINITIONS 2
ARTICLE 1 : OBJET 3
ARTICLE 2 : NATURE DES SERVICES PROPOSES PAR OUI DEVIS 4
ARTICLE 3 : SOUSCRIPTION DE L'OFFRE 4
ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT 5
ARTICLE 5 : REVISION DE PRIX 7
ARTICLE 6 : SECURISATION DU PAIEMENT 7
ARTICLE 7 : FRAUDE 8
ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DES PARTIES 8
8.1. Obligations de OUI Devis 8
8.2. Obligations du Client 9
ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE 10
ARTICLE 10 : RESPONSABILITE 10
ARTICLE 11 : ASSURANCES 11
ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE 12
ARTICLE 13 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL 12
13.1 Traitements réalisés par OUI Devis en qualité de responsable de traitement 12
13.2 En tant que sous-traitant 13
ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE 13
ARTICLE 15 : RESILIATION 14
15.1 Résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations 14
15.2 Résiliation par OUI Devis 14
15.3 Résiliation de l'Offre par le Client 14
15.4 Résiliation pour Force Majeure 15
15.5 Conséquences de la résiliation 15
ARTICLE 16 : IMPREVISION 15
ARTICLE 17 : INTÉGRALITÉ DU CONTRAT, AUTONOMIE DES STIPULATIONS ET NON-RENONCIATION 15
ARTICLE 18 : CESSION DU CONTRAT 16
ARTICLE 19 : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE 16
ARTICLE 20 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION 16
ANNEXE 1 : DATA PROCESSING ADDENDUM (DPA) 17
ANNEXE 2 : INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES 27

PREAMBULE

OUI Devis est la marque exploitée par la société TP Connect, dont l'activité consiste à fournir une plateforme permettant aux chirurgiens-dentistes exerçant à titre libéral ainsi qu'aux centres dentaires de gérer leurs demandes de prise en charge et remboursements auprès des organismes complémentaires de santé de leurs patients.

La société TP Connect est une société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 851 429 647, dont le siège social est situé au 13 rue Payenne – 75003 Paris (Capital de 1.000 euros), joignable par téléphone au 01 86 90 78 00 et par mail à l'adresse contact@ouidevis.fr (ci-après, « **OUI Devis** »).

Dans le cadre de cette mise en relation, OUI Devis met à la disposition des chirurgiens-dentistes et centres dentaires une solution SaaS disponible sur ordinateur, tablette et smartphone à destination des professionnels de santé bucco-dentaire permettant la création, la gestion et le suivi de devis de soins dentaires, de demandes de prise en charge auprès des organismes complémentaires de santé, ainsi que la gestion administrative associée (ci-après, la « **Plateforme** »).

Cette Plateforme et les informations renseignées sur cette dernière sont hébergées sur un serveur tiers certifié HDS (Hébergeur de Données de Santé) permettant d'assurer une sécurité optimale des données de santé.

La Plateforme permet notamment au chirurgien-dentiste de bénéficier des services suivants :

- Référencement des clients auprès des organismes complémentaires de santé ;
- Gestion et communication des devis aux organismes complémentaires de santé pour obtenir le remboursement des patients des dentistes ;
- Suivi des demandes auprès des organismes complémentaires de santé ;
- Gestion de la facturation et déclenchement du règlement une fois les soins effectués.

Les prestations assurées par OUI Devis sont régies par les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que des Conditions Particulières selon l'offre souscrite par le chirurgien-dentiste ou le centre dentaire.

DÉFINITIONS

Client	Tout chirurgien-dentiste ou centre dentaire, exerçant légalement en France, qui a souscrit aux services proposés par OUI Devis et qui accède à la Plateforme. Le Client doit être titulaire d'un numéro RPPS ou FINESS valide, disposer d'un certificat CPS (Carte de Professionnel de Santé) en cours de validité et avoir fourni les documents requis lors de la création du compte (KBIS, RCP, attestation CPS) sur la Plateforme.
Contrat	Correspond à l'ensemble contractuel liant le Client et OUI Devis comprenant l'Offre souscrite, les présentes Conditions Générales de Vente et les Conditions Particulières
Devis Patient	Correspond au devis communiqué par le Client à OUI Devis en vue d'obtenir le remboursement des soins dentaires effectués pour le compte du Patient via une demande de prise en charge auprès des Organismes complémentaires de santé.
Données de Santé	Toute donnée à caractère personnel relative à la santé d'un Patient au sens de l'article 4(15) du RGPD.

DPEC	Demande de prise en charge auprès d'un Organisme complémentaire de santé.

Offre	Correspond à la formule sélectionnée par le Client mentionnant le prix et les caractéristiques spécifiques de la prestation assurée par OUI Devis.
	
	OUI Devis propose :
	- Une Offre Dossier pour les chirurgiens-dentistes à 12 euros par dossier
	- Une Offre mensuelle illimitée :
	  ○ à 99 euros TTC par mois pour les chirurgiens-dentistes ;
	  ○ à 499 euros TTC par mois pour les centres dentaires.

Organismes complémentaires de santé	Tout organisme complémentaire d'assurance maladie, mutuelle, institution de prévoyance ou entreprise d'assurance susceptible de prendre en charge tout ou partie des frais de soins du Patient.
Parties	Le Client et OUI Devis.
Patient	La personne bénéficiant de soins dentaires auprès du Client et pour le compte de qui la demande de remboursement auprès des Organismes complémentaires de santé est réalisée.
Plateforme	La solution SaaS proposée par OUI Devis à destination des Clients permettant l'accès aux Services de OUI Devis, accessible à l'adresse https://vapp.ouidevis.fr.
Services	Les fonctionnalités disponibles sur la Plateforme, et notamment la création, la gestion et le suivi de devis de soins dentaires, de demandes des DPEC auprès des Organismes complémentaires de santé, ainsi que la gestion administrative associée.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Clients peuvent souscrire aux Offres proposées par OUI Devis, ainsi que les droits et obligations respectifs des parties dans ce cadre.

Les présentes Conditions Générales de Vente se complètent par des Conditions Particulières définissant l'Offre souscrite par le Client, ainsi que :

- L'Annexe 1 : Le Data Processing Agreement (DPA) qui encadre les traitements de Données réalisés par OUI Devis pour le compte du Client.
- L'Annexe 2 : Les Instructions Détaillées qui liste les instructions que OUI Devis s'engage à respecter.

Les Annexes sont disponibles sur la Plateforme, dans l'espace « Mes documents ».

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute souscription d'une Offre effectuée par un Client dans les conditions décrites lors du processus de souscription et sont conclues pour la durée de l'Offre souscrite.

Elles en constituent les conditions essentielles et déterminantes et prévalent sur toutes les conditions générales et/ou tout autre document émanant du Client, quels qu'en soient les termes.

Toute acceptation de l'Offre soumise par OUI Devis implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente, portées à la connaissance du Client, et validées par ce dernier, sur la Plateforme.

ARTICLE 2 : NATURE DES SERVICES PROPOSES

OUI Devis a vocation à intervenir auprès des Organismes complémentaires de santé sur la base des informations et instructions renseignées par le Client, sur la Plateforme, pour le compte du Patient et en vue d'obtenir le remboursement des soins effectués. A ce titre, OUI Devis agit exclusivement en qualité d'intermédiaire technique et administratif et ne dispose d'aucun pouvoir de décision sur les prises en charge, remboursements ou délais de règlement des organismes complémentaires de santé.

Les Services inclus dans l'Offre souscrite sont précisés dans les Conditions Particulières applicables et peuvent notamment comprendre :

- Le référencement auprès des Organismes complémentaires de santé ;
- La création et gestion de devis de soins dentaires avec cotation des actes (NGAP/CCAM) ;
- La transmission des Devis Patient aux Organismes complémentaires de santé ;
- La génération et suivi de DPEC auprès des complémentaires santé ;
- La numérisation et extraction automatique de données (cartes de mutuelle, factures) par OCR ;
- La communication électronique avec les Organismes complémentaires de santé ;
- La gestion documentaire (téléversement, validation, archivage) ;
- La facturation et émission de factures ;
- Le tableau de bord de suivi administratif et financier ;
- Les notifications de statut de prise en charge.

Les Services peuvent inclure l'utilisation de technologies d'intelligence artificielle permettant notamment l'analyse automatisée des documents transmis par le Client, l'extraction de données pertinentes (identité du Patient, informations relatives aux organismes complémentaires de santé, actes de soins, éléments de facturation ou toute autre information nécessaire au traitement des dossiers), ainsi que leur intégration dans la Plateforme.

Ces traitements automatisés constituent une aide à la gestion administrative et ne dispensent pas le Client de vérifier l'exactitude des informations extraites avant toute utilisation ou transmission à un tiers.

OUI Devis se réserve également la faculté de retirer, modifier ou mettre à jour à tout moment tout service proposé sur la Plateforme, sous réserve que ces modifications ne privent pas le Client des fonctionnalités essentielles de l'Offre souscrite, mais sans que cela n'ouvre droit à indemnisation au profit du Client.

ARTICLE 3 : SOUSCRIPTION DE L'OFFRE

Afin de bénéficier des Services proposés par OUI Devis, le Client doit préalablement créer un compte via l'onglet « se créer un compte » du site internet https://ouidevis.fr/, accessible à l'adresse https://vapp.ouidevis.fr/signup.

Pour cela, le Client doit renseigner selon si c'est un chirurgien-dentiste ou un centre dentaire :

- Le numéro de RPPS ;
- Le numéro FINESS ;
- Le nom et prénom ;
- Le nom de la structure (du centre dentaire) ;
- Le numéro de téléphone fixe ;
- Le numéro de téléphone mobile ;
- L'adresse mail ;
- Un mot de passe.

Après la création de son compte, le Client sélectionne l'Offre de son choix parmi les formules proposées sur la Plateforme.

Préalablement à la souscription, le Client dispose d'un accès aux présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'aux Conditions Particulières applicables à l'Offre sélectionnée, lesquelles détaillent notamment les Services inclus, les conditions tarifaires et les modalités d'exécution des prestations. Ces documents sont accessibles de manière permanente et téléchargeable depuis la Plateforme.

La souscription est réputée définitive lorsque le Client :

- Sélectionne l'Offre de son choix ;
- Reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et des Conditions Particulières applicables ;
- Accepte expressément ces documents en cochant la ou les cases prévues à cet effet ;
- Valide sa souscription sur la Plateforme.

Avant la validation définitive de sa souscription, le Client dispose d'un récapitulatif lui permettant de vérifier le détail de l'offre choisie, son prix, sa durée, ainsi que les informations renseignées, et de corriger d'éventuelles erreurs.

La validation de la souscription constitue une manifestation expresse du consentement du Client à contracter avec OUI Devis et emporte conclusion définitive du Contrat entre les Parties et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que des Conditions Particulières applicables.

L'usage de la Plateforme par le Client est subordonné à l'activation de son compte par OUI Devis, une fois les opérations de conventionnement suffisamment avancées pour permettre l'utilisation effective de la Plateforme. Les opérations de conventionnement étant susceptibles de varier selon les organismes complémentaires de santé, OUI Devis ne saurait s'engager sur un délai déterminé ou indicatif d'activation du compte du Client.

En tout état de cause, OUI Devis informe le Client par courrier électronique de l'activation de son compte sur la Plateforme dans un délai raisonnable.

Les données enregistrées dans les systèmes informatiques de OUI Devis, notamment les journaux de connexion, les horodatages, les données de validation de la souscription et les acceptations des documents contractuels, constituent des éléments de preuve recevables de la conclusion du Contrat et des échanges intervenus entre les Parties, sauf preuve contraire.

À l'issue de la souscription, OUI Devis adresse au Client un accusé de réception par voie électronique récapitulant les éléments essentiels du Contrat.

Les documents contractuels demeurent accessibles au Client depuis son espace personnel, sur la Plateforme, pendant toute la durée de la relation contractuelle.

Le Client reconnaît que les procédés de validation mis en œuvre sur la Plateforme ont la même valeur probante qu'un écrit sur support papier et manifestent son consentement à être lié par les obligations résultant du Contrat.

Les Services et, notamment, les opérations de conventionnement réalisées par OUI Devis sont souscrits pour le lieu d'exercice déclaré par le Client lors de sa souscription.

Toute modification de la situation administrative, juridique, bancaire ou professionnelle du Client nécessitant une intervention auprès des Organismes complémentaires de santé donne lieu à la facturation d'un forfait de trois cent cinquante-huit (358) euros TTC par demande.

Sont notamment concernés les changements de RIB, de statut juridique, de dénomination sociale, de lieu d'exercice, ainsi que l'ajout d'un lieu d'exercice supplémentaire.

Ce forfait s'applique à chaque nouvelle demande, y compris lorsque celle-ci intervient peu après une précédente opération de conventionnement ou nécessite la reprise intégrale des démarches auprès des Organismes complémentaires de santé.

Pour les chirurgiens-dentistes exerçant à titre libéral, l'ajout d'un lieu d'exercice supplémentaire n'entraîne pas la souscription d'une nouvelle Offre, sous réserve du paiement des frais de conventionnement applicables.

Pour les centres dentaires, chaque établissement situé à une adresse distincte nécessite la souscription d'une Offre Centre spécifique, indépendamment de l'identité de la structure gestionnaire.

Le Client s'engage à informer sans délai OUI Devis de toute modification susceptible d'affecter ses conventionnements. Les frais applicables lui sont communiqués préalablement à l'engagement des démarches.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des Services sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC). Le montant de l'Offre souscrits par le Client est indiqué dans les Conditions Particulières et sur la page de souscription de la Plateforme avant la validation définitive de l'Offre.

Le règlement des Services s'effectue exclusivement par voie électronique au moyen d'une carte bancaire valide ou de tout autre moyen de paiement proposé sur la Plateforme.

OUI Devis accepte :

- La carte bancaire (Visa et Mastercard),
- Le prélèvement automatique SEPA, sous réserve de la communication par le Client des informations relatives à son relevé d'identité bancaire.

En validant sa souscription, le Client autorise expressément OUI Devis et son prestataire de paiement à débiter le moyen de paiement renseigné du montant correspondant à l'Offre souscrite conformément aux présentes Conditions Générales de Vente et aux Conditions Particulières applicables.

Lorsque le Client souscrit une Offre au dossier, celui-ci s'engage au paiement du montant prévu par dossier par prélèvement bancaire sur le moyen de paiement renseigné lors de la souscription.
Lorsque le Client souscrit à une Offre mensuelle illimitée, celui-ci s'engage au paiement du montant mensuel correspondant à l'Offre illimitée choisie par prélèvement bancaire sur le moyen de paiement renseigné lors de la souscription.

A compter de la souscription, OUI Devis engage les opérations de conventionnement nécessaires à la fourniture des Services. L'activation du compte du Client ainsi que la facturation interviennent uniquement lorsque le compte est activé par OUI Devis, une fois les opérations de conventionnement suffisamment avancées pour permettre l'utilisation effective de la Plateforme.

Dans le cadre de l'Offre au dossier, OUI Devis réalise les démarches de conventionnement nécessaires auprès des organismes complémentaires de santé, sans facturation initiale spécifique.
En l'absence de tout devis facturable dans un délai de deux (2) mois suivant l'activation du compte, OUI Devis se réserve le droit de facturer au Client des frais forfaitaires de référencement et de conventionnement d'un montant de 358 € TTC.

Pour les Offres mensuelles illimitées, le montant est automatiquement prélevé à sa date d'exigibilité jusqu'à la résiliation du Contrat, conformément aux présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client s'engage à maintenir un moyen de paiement valide pendant toute la durée de la relation contractuelle et à mettre à jour sans délai toute information devenue inexacte ou obsolète, directement sur la Plateforme.

En cas d'échec d'un paiement, OUI Devis pourra procéder à une ou plusieurs nouvelles tentatives de prélèvement. Le Client en sera informé par tout moyen approprié.

À défaut de régularisation dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'envoi d'une notification de paiement rejeté, OUI Devis pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours :

- Suspendre l'accès à la Plateforme et aux Services ;
- Suspendre le traitement des dossiers en cours, sous réserve des obligations légales applicables ;
- Exiger le paiement des sommes échues et demeurées impayées ;
- Résilier le Contrat dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire, à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, l'application de pénalités de retard calculées à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce.

En cas de retard de paiement, le Client sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement, conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce.

Lorsque les frais de recouvrement exposés par OUI Devis sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, OUI Devis pourra demander une indemnisation complémentaire.
Les factures sont émises sous format électronique et mises à disposition du Client, sur la Plateforme, dans l'espace « mes factures » du profil du Client.

Les conditions financières et relatives à la durée et aux modalités de résiliation applicables à chaque Offre sont définies dans les Conditions Particulières.

ARTICLE 5 : REVISION DE PRIX

OUI Devis se réserve le droit de modifier à tout moment le prix des Offres proposées sur la Plateforme.

Toute modification tarifaire sera portée à la connaissance du Client par tout moyen utile, notamment par courrier électronique ou par notification sur la Plateforme, au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur.

Le Client qui n'accepte pas la modification tarifaire peut notifier son refus à OUI Devis avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, par tout moyen écrit permettant d'en conserver la preuve.

Dans cette hypothèse, le Contrat sera résilié de plein droit à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle tarification, sans indemnité de part et d'autre.

Jusqu'à cette date, le Client continue de bénéficier des Services conformément aux conditions tarifaires antérieurement applicables.

À défaut de contestation adressée à OUI Devis avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, ceux-ci seront réputés acceptés par le Client et s'appliqueront automatiquement à compter de leur date d'effet.

ARTICLE 6 : SECURISATION DU PAIEMENT

Afin d'assurer la sécurité des paiements, OUI Devis utilise le service de paiement sécurisé proposé par un prestataire de services de paiement indépendant.

Les données de paiement sont traitées directement par ce prestataire indépendant au moyen de protocoles de sécurité conformes aux standards en vigueur. OUI Devis n'a à aucun moment accès aux données bancaires complètes du Client et ne les conserve pas sur ses systèmes d'information.

Selon les exigences réglementaires applicables, les règles de sécurité mises en œuvre par le prestataire ou les exigences de la banque émettrice de la carte bancaire utilisée, le Client pourra être soumis à une procédure d'authentification renforcée lors du paiement.

Cette authentification peut notamment prendre la forme d'un code à usage unique, d'une validation au sein de l'application bancaire du Client, d'une authentification biométrique ou de tout autre dispositif de sécurité mis en œuvre par l'établissement bancaire concerné.

Le Client garantit être pleinement habilité à utiliser le moyen de paiement renseigné et reconnaît que la validation de la procédure d'authentification éventuellement requise vaut autorisation irrévocable de paiement du montant dû.

En cas de refus d'autorisation par l'établissement bancaire du Client ou d'échec de l'authentification requise, la souscription ou le renouvellement de l'abonnement ne pourra être validé.

ARTICLE 7 : FRAUDE

Il est rappelé au Client que la fraude à la carte de paiement est un délit sanctionné par l'article L. 163-3 du Code monétaire et financier :

> « *Est puni d'un emprisonnement de sept ans et d'une amende de 750 000 euros le fait pour toute personne :*
> - *De contrefaire ou de falsifier un chèque ou un autre instrument mentionné à l'article L. 133-4 ;*
> - *De faire ou de tenter de faire usage, en connaissance de cause, d'un chèque ou un autre instrument mentionné à l'article L. 133-4 contrefaisant ou falsifié ;*
> - *D'accepter, en connaissance de cause, de recevoir un paiement au moyen d'un chèque ou d'un autre instrument mentionné à l'article L. 133-4 contrefaisant ou falsifié. »*

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DES PARTIES

8.1. Obligations de OUI Devis

Pendant toute la durée de la relation contractuelle, OUI Devis s'engage à exécuter les Services conformément aux présentes Conditions Générales de Vente et aux Conditions Particulières applicables.

8.1.1 Fourniture des Services

OUI Devis fournit les Services compris dans l'Offre choisie par le Client lors de sa souscription sur la Plateforme.

OUI Devis est tenu à une obligation de moyens dans la fourniture des Services. À ce titre, OUI Devis s'engage à mettre en œuvre toutes les diligences raisonnables ainsi que les moyens humains, techniques et organisationnels nécessaires à la bonne exécution des Services.

8.1.2 Comportement loyal et de bonne foi

OUI Devis s'engage à exécuter les présentes Conditions Générales de Vente de bonne foi et à informer le Client dans les meilleurs délais de toute difficulté significative susceptible d'affecter la fourniture des Services.

OUI Devis s'engage à n'utiliser les documents, données, informations, logiciels, applications ou bases de données communiquées par le Client que pour les besoins de la fourniture des Services et dans le respect de ses obligations légales et contractuelles.

8.1.3 Assistance au Client

La Plateforme est hébergée par un tiers certifié HDS. Elle repose, en tout ou partie, sur des outils fournis par un prestataire tiers. La propriété intellectuelle, la maintenance corrective et évolutive ainsi que les mises à jour de ces solutions demeurent de la responsabilité de ce prestataire.

OUI Devis assure une assistance relative à l'utilisation de la Plateforme dans les limites de ses compétences et de son périmètre d'intervention et ne saurait être responsable des dysfonctionnements inhérents aux logiciels de l'hébergeur et ne peut garantir leur correction directe.

Cette assistance comprend notamment :

- La fourniture d'informations, de conseils et d'orientations concernant l'utilisation de la Plateforme ;
- La réception, l'analyse et le suivi des signalements d'incidents transmis par le Client ;
- La transmission, lorsque cela est nécessaire, des demandes ou incidents aux prestataires techniques concernés.

Pour permettre à OUI Devis de jouer son rôle d'intermédiaire, le Client s'engage à signaler tout incident ou dysfonctionnement dans les meilleurs délais et à fournir l'ensemble des informations nécessaires à l'identification et à la reproduction du problème rencontré.

OUI Devis ne peut être tenu responsable des délais de résolution des problèmes imputables à ses prestataires, ni des conséquences directes ou indirectes de tout dysfonctionnement de la Plateforme sur l'activité du Client.

8.2. Obligations du Client

Le Client s'engage à utiliser la Plateforme et les Services conformément aux présentes Conditions Générales de Vente, aux Conditions Particulières applicables ainsi qu'à l'ensemble des dispositions légales, déontologiques et réglementaires qui lui sont applicables en sa qualité de professionnel de santé.

Le Client demeure seul responsable de son activité professionnelle, des actes de soins réalisés, des informations transmises à ses Patients, ainsi que des données et documents communiqués à OUI Devis.

8.2.1 Coopération du Client

Afin de permettre la bonne fourniture des Services, le Client s'engage à :

- Fournir des informations exactes, complètes et à jour ;
- Transmettre l'ensemble des documents et informations nécessaires au traitement des dossiers ;
- Mettre à jour sans délai toute information devenue inexacte ;
- Répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'informations complémentaires formulées par OUI Devis ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre la bonne réception des notifications, alertes et communications adressées via la Plateforme ou par courrier électronique.

L'ensemble des obligations relatives à la fourniture, la transmission des informations, leur mise à jour et la délivrance d'informations complémentaires sont exécutées uniquement via la Plateforme afin d'en assurer la bonne conservation.

Le Client demeure seul responsable des conséquences résultant de la transmission d'informations erronées, incomplètes ou obsolètes.

8.2.2 Utilisation de la Plateforme et des Services

Le Client s'engage à :

- Se conformer à la réglementation en vigueur, et aux règles déontologiques, qui lui incombent en qualité de professionnel de santé
- Fournir toutes les informations et tous les documents indispensables au déclenchement des remboursements ;
- Utiliser la Plateforme et les Services de manière loyale et conforme à leur destination ;

- S’acquitter de l’ensemble des sommes dues au titre de l’Offre souscrite, dans les conditions et délais prévus dans les présentes Conditions Générales de Vente et les Conditions Particulières ;
- Procurer les facilités suffisantes permettant à OUI Devis d’accomplir efficacement son intervention, sans perdre de temps et dans les conditions normales de sécurité.
- Ne pas utiliser la Plateforme ou les Services à des fins frauduleuses, illicites ou contraires à l'ordre public ;
- Ne pas tenter d'accéder de manière non autorisée aux systèmes, données ou infrastructures de OUI Devis ;
- Ne pas contourner les mesures techniques de sécurité mises en place sur la Plateforme ;
- Ne pas vendre, céder, sous-licencier, louer, mettre à disposition ou exploiter commercialement les Services au profit d'un tiers sans l'autorisation préalable et écrite de OUI Devis.

8.2.3 Remboursements et règlements

Sauf indication contraire renseignée sur la Plateforme, les remboursements et règlements effectués par les Organismes complémentaires de santé sont versés sur le compte bancaire communiqué par le Client lors de son inscription, ou ultérieurement mis à jour par celui-ci.

Le Client demeure seul responsable de l'exactitude des coordonnées bancaires renseignées sur son compte.

ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues responsables d’un manquement à l’une ou l’autre de leurs obligations contractuelles qui résulterait de la survenance d’un évènement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. La force majeure est définie notamment au sein de la jurisprudence des tribunaux français telle que tout évènement imprévisible, irrésistible et extérieur aux Parties.

En cas de force majeure, la Partie concernée la notifiera à l’autre Partie dans les meilleurs délais par voie électronique ou à l’adresse du siège, par LRAR, adressée sous soixante-douze (72) heures ouvrées.

Le Contrat pourra être résilié par l’une ou l’autre des Parties en cas de force majeure qui perdurait au-delà d’une période de trois (3) mois à compter de la réception de la notification de force majeure.

Si l’empêchement dû à la force majeure est inférieur à trois (3) mois, l’exécution de l’obligation est suspendue, à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution de la relation contractuelle entre les Parties.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

Chaque Partie est responsable des conséquences résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations contractuelles dans les conditions prévues par les présentes Conditions Générales de Vente.

OUI Devis est tenu à une obligation de moyens dans la fourniture des Services. OUI Devis ne garantit notamment ni l'obtention d'une prise en charge, ni l'acceptation d'un dossier, ni l'obtention d'un remboursement, ni un délai déterminé de traitement ou de règlement.

Le Client demeure seul responsable de l'exactitude, de la complétude et de la mise à jour des informations, données, documents et coordonnées transmis à OUI Devis. OUI Devis ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant de la transmission d'informations inexactes, incomplètes ou obsolètes.

OUI Devis intervient sur la base des informations et instructions communiquées par le Client. En conséquence, OUI Devis ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant :

- D'interventions, démarches ou modifications réalisées directement par le Client ;
- D'une utilisation incorrecte par le Client de la Plateforme, son logiciel métier ou de tout autre outil utilisé dans le cadre de son activité ;
- D'informations inexactes, incomplètes ou erronées communiquées par le Client ;
- D'erreurs de traitement, de décisions, de refus, de retards ou de dysfonctionnements imputables aux Organismes complémentaires de santé intervenant dans le traitement des dossiers. Il en est de même pour le délai de traitement de l'Organisme complémentaire de santé et/ou du réseau de soins ;
- Du non-respect par le Client de ses obligations déontologiques, légales, réglementaires ou contractuelles.

Les Services fournis par OUI Devis impliquent l'intervention d'Organismes complémentaires de santé, d'établissements bancaires, de prestataires de paiement et de prestataires techniques, sur lesquels OUI Devis n'exerce aucun contrôle.
En conséquence, OUI Devis ne saurait être tenu responsable des :

- Décisions prises par les Organismes complémentaires de santé ou les réseaux de soins ;
- Refus de prise en charge, remboursements partiels ou absences de remboursement ;
- Délais de traitement ou de règlement imputables à un tiers ;
- Interruptions, indisponibilités ou dysfonctionnements imputables à des prestataires tiers ou à des réseaux de communication électronique.

En sa qualité de responsable de traitement des données de ses Patients, le Client demeure seul responsable du respect des obligations légales et réglementaires qui lui incombent au titre de la protection des données personnelles.

Lorsque OUI Devis intervient en qualité de sous-traitant pour le compte du Client, sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de manquement aux obligations qui lui incombent spécifiquement en cette qualité ou lorsqu'il agit en dehors des instructions licites et documentées du Client.

En aucun cas OUI Devis ne pourra être tenu responsable des dommages indirects subis par le Client, tels que notamment toute perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, perte d'exploitation, perte de données, atteinte à l'image ou manque à gagner.

Sous réserve des dispositions légales d'ordre public contraires, la responsabilité totale de OUI Devis, toutes causes confondues, est expressément limitée au montant total effectivement payé par le Client au titre de l'Offre souscrite au cours des douze (12) mois précédant la survenance du fait générateur de responsabilité.

ARTICLE 11 : ASSURANCES

Chaque Partie déclare être titulaire des polices d'assurance nécessaires à la couverture des risques et responsabilités pouvant résulter de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et s'engage à les maintenir en vigueur pendant toute la durée de la relation contractuelle.

Le Client s'engage à utiliser la Plateforme et les Services, pour lui-même et ses préposés, dans le cadre de son activité professionnelle et sous sa seule responsabilité.

A ce titre, le Client s'engage à maintenir en vigueur son contrat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable établie en France pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux personnes avec qui il traite de manière contractuelle ou non, et en particulier à ses Patients, à OUI Devis ou plus généralement à tout tiers.

Le Client s'engage à déposer sur la Plateforme une attestation d'assurance en cours de validité lors de son inscription ou au plus tard avant la première utilisation des Services. Il s'engage également à maintenir cette attestation à jour pendant toute la durée de la relation contractuelle et à déposer sans

délai toute nouvelle attestation en cas de renouvellement, modification ou remplacement de son contrat d'assurance.

Le Client demeure seul responsable de la validité, de l'exactitude et de la mise à jour des documents d'assurance déposés sur la Plateforme.

OUI Devis se réserve le droit de demander à tout moment tout justificatif complémentaire relatif aux garanties souscrites ainsi que la preuve du paiement des primes correspondantes.

À défaut de transmission ou de mise à jour de l'attestation d'assurance, OUI Devis pourra suspendre tout ou partie des Services jusqu'à régularisation de la situation, sans que cette suspension ne puisse engager sa responsabilité.

Chaque Partie pourra demander à l'autre Partie communication de toute attestation d'assurance justifiant de la couverture des risques liés à l'exécution du Contrat.

ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des éléments composant la Plateforme OUI Devis, notamment les logiciels, interfaces, bases de données, outils, développements, contenus, textes, illustrations, photographies, graphismes, logos, marques, noms de domaine, signes distinctifs ainsi que tout autre élément accessible sur la Plateforme ou dans le cadre des Services, est protégé par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et par les conventions internationales applicables.

Ces éléments sont la propriété exclusive de OUI Devis ou font l'objet d'une autorisation d'utilisation accordée à OUI Devis par leurs titulaires respectifs.

Aucune disposition des présentes Conditions Générales de Vente ne saurait être interprétée comme conférant au Client un droit de propriété sur tout ou partie des éléments précités.

Le Client bénéficie uniquement, pendant la durée de son abonnement, d'un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'accès et d'utilisation de la Plateforme et des Services, conformément à leur destination et dans les limites prévues par les présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client s'interdit notamment de :

- Reproduire, représenter, adapter, modifier, traduire ou exploiter tout ou partie de la Plateforme ou des Services sans l'autorisation préalable et écrite de OUI Devis ;
- Copier, décompiler, désassembler, procéder à de l'ingénierie inverse ou tenter d'accéder au code source de tout ou partie de la Plateforme ;
- Supprimer, masquer ou modifier toute mention de propriété intellectuelle figurant sur la Plateforme ou les Services ;
- Utiliser les marques, logos, dénominations sociales, noms commerciaux ou tout autre signe distinctif appartenant à OUI Devis sans son autorisation préalable et écrite.

Toute reproduction, représentation, diffusion, exploitation ou utilisation non autorisée de tout ou partie de la Plateforme ou des éléments protégés est susceptible de constituer un acte de contrefaçon engageant la responsabilité civile et pénale de son auteur.

ARTICLE 13 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

13.1 Traitements réalisés par OUI Devis en qualité de responsable de traitement

OUI Devis dispose d'un DPO désigné à la CNIL sous le n°DPO-144739 depuis le 13 mars 2024.

OUI Devis s'engage à protéger les données à caractère personnel des Clients, en se conformant à la législation en vigueur en France et en Europe à savoir le Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des

personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données).

Les modalités de collecte, de traitement, de conservation et de protection des données personnelles, ainsi que les droits dont dispose le Client à ce titre, sont détaillées dans la Politique de confidentialité de OUI Devis, accessible via ce lien : https://ouidevis.fr/live-pages/politique-de-confidentialite.

Le Client peut exercer ses droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation, portabilité, retrait du consentement, le cas échéant) dans les conditions prévues par la Politique de confidentialité, en contactant OUI Devis à l'adresse dpo@ouidevis.fr.

En cas de difficulté, le Client peut adresser une réclamation à la CNIL : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 ou sur le site internet CNIL www.cnil.fr.

13.2 En tant que sous-traitant

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, OUI Devis peut être amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel, en qualité de sous-traitant, pour le compte du Client.

Ces données correspondent aux données personnelles des Patients du Client. Au regard de l'activité de OUI Devis, il peut s'agir de Données de santé, telles que définies par le RGPD.

Ces données sont hébergées par un prestataire certifié HDS, conformément à l'article L.1111-8 du Code de la santé publique.

Les modalités détaillées de traitement des données sont précisées au sein de :
- L'Annexe 1 : Le Data Processing Agreement (DPA) qui encadre les traitements de Données réalisés par OUI Devis pour le compte du Client.
- L'Annexe 2 : Les Instructions Détaillées qui listent les instructions que OUI Devis s'engage à respecter.

Les Annexes sont disponibles sur la Plateforme.

Le Client atteste avant toute prestation avoir informé le Patient du traitement de ses données personnelles par OUI Devis dans le cadre des Services, et avoir obtenu, le cas échéant, toute autorisation nécessaire.

Le Client garantit qu'il :
- Dispose d'une base légale appropriée, au sens des articles 6 et 9 du RGPD, pour transmettre à OUI Devis les données personnelles et de santé du Patient et permettre leur traitement dans le cadre des prestations ;
- Met à disposition du Patient l'information requise par les articles 12 à 14 du RGPD ainsi que par les recommandations de la CNIL, notamment en ce qui concerne la finalité du traitement, les droits des personnes et l'identité des responsables de traitement ;
- Recueille le consentement du Patient lorsque celui-ci est requis.

Le Client est également responsable de l'exercice des droits des Patients (accès, rectification, effacement, opposition, limitation, portabilité, retrait du consentement, le cas échéant) au titre du RGPD. OUI Devis apporte son assistance technique à cet effet.

Le Client s'engage, à ce titre, à garantir et indemniser OUI Devis contre toute réclamation, action ou sanction résultant d'un manquement à ces obligations.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

OUI Devis assure la confidentialité des informations relatives aux Patients et au Client, aux documents communiqués ou reçus. Aucune information n'est rendue publique sauf dans le cadre d'obligations

légales et dans le cadre des missions incombant à OUI Devis relatives à la transmission des informations aux Organismes complémentaires de santé.

Aucun document ne peut être diffusé à des tiers sans autorisation écrite et préalable du Client, en dehors des obligations éventuelles résultant des demandes de remboursement de soins.

Sauf opposition expresse du Client, celui-ci accepte de figurer sur les listes de références de OUI Devis qui s'oblige à respecter l'image de marque et la politique de communication du Client.

ARTICLE 15 : RESILIATION

15.1 Résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, l'autre Partie pourra lui adresser une lettre de mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou, par tout moyen écrit permettant d'en conserver la preuve.

Si la Partie défaillante ne remédie pas au manquement dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de cette mise en demeure, l'autre Partie pourra résilier le Contrat de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, pour le préjudice subi du fait de l'inexécution.

La lettre de mise en demeure doit mentionner l'intention d'appliquer les présentes dispositions.

15.2 Résiliation par OUI Devis

OUI Devis pourra suspendre ou résilier de plein droit l'accès du Client à la Plateforme et aux Services en cas de :

- Défaut de paiement d'une échéance due au titre de l'Offre souscrite ;
- Communication d'informations fausses, inexactes ou frauduleuses ;
- Utilisation frauduleuse ou illicite de la Plateforme ou des Services ;
- Violation des présentes Conditions Générales de Vente, ou de la réglementation applicable ;
- Atteinte à la sécurité, à l'intégrité ou au bon fonctionnement de la Plateforme.

Sauf urgence ou gravité particulière justifiant une suspension immédiate, cette résiliation interviendra après l'envoi d'une lettre de mise en demeure demeurée sans effet pendant un délai de trente (30) jours, et ce, sans préjudice de tous dommages intérêts auxquels OUI Devis pourrait prétendre

En cas de résiliation en cours de mois, tout mois commencé est intégralement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement *prorata temporis*.

15.3 Résiliation de l'Offre par le Client

Les modalités de résiliation du Contrat applicables à chaque Offre, sont précisées dans les Conditions Particulières applicables à l'Offre souscrite.

Toute demande de résiliation peut être effectuée directement depuis l'espace personnel du Client, sur la Plateforme, ou par tout autre moyen mis à disposition par OUI Devis.

Conformément à l'article 19 des présentes Conditions Générales de Vente, le Client qui n'accepte pas les modifications apportées aux Conditions Générales de Vente peut résilier son Contrat avant leur date d'entrée en vigueur.

La demande de résiliation devra être adressée à OUI Devis par tout moyen écrit permettant d'en conserver la preuve au plus tard la veille de la date d'entrée en vigueur des nouvelles Conditions Générales de Vente.

La résiliation prendra effet à la date d'entrée en vigueur des modifications concernées.

Toute utilisation de la Plateforme ou des Services postérieurement à la date d'entrée en vigueur des nouvelles Conditions Générales de Vente vaudra acceptation pleine et entière de celles-ci.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lorsque les modifications résultent d'une obligation légale, réglementaire, administrative ou judiciaire s'imposant à OUI Devis.

15.4 Résiliation pour Force Majeure

Il est expressément convenu que les Parties peuvent résoudre de plein droit leur relation contractuelle sans sommation, ni formalité préalable, en cas de force majeure empêchant l'exécution des obligations de l'une ou l'autre des Parties de manière définitive et au-delà d'une période de trois (3) mois à compter de la réception de la notification de force majeure.

15.5 Conséquences de la résiliation

La résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, entraîne la cessation de l'accès du Client à la Plateforme et aux Services à compter de sa date d'effet.

Le Client demeure tenu au paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du Contrat jusqu'à la date effective de résiliation.

Les modalités de résiliation de chaque Offre sont déterminées conformément aux Conditions Particulières applicables à l'Offre concernée.

Sous réserve des obligations légales de conservation applicables, OUI Devis procèdera à la suppression ou à l'anonymisation des données dans les conditions prévues par sa Politique de confidentialité et, le cas échéant, par l'Accord de Traitement des Données (DPA) annexé aux présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 16 : IMPREVISION

Les Parties renoncent expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil. En conséquence, chacune des Parties accepte d'assumer les risques liés à l'exécution du Contrat et renonce à solliciter sa renégociation ou sa révision judiciaire sur le fondement de l'imprévision.

ARTICLE 17 : INTÉGRALITÉ DU CONTRAT, AUTONOMIE DES STIPULATIONS ET NON-RENONCIATION

Les présentes Conditions Générales de Vente, ses annexes, les Conditions Particulières applicables à l'Offre souscrite et les Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme constituent l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties et remplacent tout accord, échange, proposition ou engagement antérieur ayant le même objet.

Le fait pour OUI Devis de ne pas se prévaloir d'un manquement à l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales de Vente ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Si une stipulation des présentes Conditions Générales de Vente venait à être déclarée nulle, illégale ou inopposable par une décision de justice devenue définitive, alors dans la limite maximale autorisée par la loi, les autres stipulations des présentes Conditions Générales de Vente resteraient en vigueur, à moins que la clause objet de l'annulation ne soit considérée comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général des présentes.

ARTICLE 18 : CESSION DU CONTRAT

Le Contrat est conclu en considération de la personne du Client.

Le Client ne peut céder, transférer ou transmettre à un tiers, à quelque titre que ce soit, tout ou partie de ses droits et obligations résultant du Contrat sans l'accord préalable et écrit de OUI Devis.

OUI Devis pourra librement céder, transférer ou apporter tout ou partie de ses droits et obligations résultant du Contrat à toute société de son groupe, à tout successeur dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition, d'une cession d'activité ou de toute opération de restructuration, sous réserve que les droits du Client soient préservés.

OUI Devis informera le Client de toute opération emportant transfert du Contrat par tout moyen approprié.

La cession ou le transfert du Contrat n'entraînera aucune modification des droits et obligations du Client au titre du Contrat.

ARTICLE 19 : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OUI Devis se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente.

Toute modification fera l'objet d'une information préalable du Client par courrier électronique, notification sur la Plateforme ou par tout autre moyen approprié, au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur.

Les nouvelles Conditions Générales de Vente s'appliqueront de plein droit à compter de leur date d'entrée en vigueur.

Si le Client n'accepte pas les modifications apportées aux présentes Conditions Générales de Vente, il pourra résilier son Contrat avant leur entrée en vigueur conformément aux modalités prévues à l'article « Résiliation ».

Les modifications rendues nécessaires par une disposition légale ou réglementaire, une décision administrative ou judiciaire, ou toute autre obligation impérative s'appliqueront immédiatement sans possibilité de refus.

ARTICLE 20 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, le Client est invité à adresser en priorité une réclamation écrite à OUI Devis afin de rechercher une solution amiable.

À défaut de résolution amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal des activités économiques de Paris.

ANNEXE 1 DES CGV : DATA PROCESSING ADDENDUM (DPA)

En vertu des présentes Conditions Générales de Vente, et des Conditions Particulières, OUI Devis traite des données à caractère personnel pour le compte du Client.

La présente annexe a pour objet de définir les conditions dans lesquelles OUI Devis s'engage à effectuer pour le compte du Client les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Afin de satisfaire aux exigences de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, entré en vigueur le 25 mai 2018 (le "**RGPD**"), les Parties souhaitent, par cette annexe, encadrer les traitements de données à caractère personnel réalisés par OUI Devis pour le compte du Client selon les modalités ci-après.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Tous les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définies dans le présent DPA auront la signification indiquée dans les présentes Conditions Générales de Vente.

Contrat	L'ensemble formé par les présentes Conditions Générales de Vente, ses Annexes et les Conditions Particulières.
Data Processing Addendum ou DPA	La présente annexe spécifiant les conditions et les obligations liées aux Traitements de Données Personnelles réalisée pour le compte du Responsable de Traitement.
Donnée(s) à Caractère Personnel ou Donnée(s) Personnelle(s)	Toute information se rapportant à une personne physique, identifiée ou identifiable, à savoir les données se rapportant au Client, son personnel, ou au Patient.
Données sensibles	Les Données à Caractère Personnel révélant notamment des données génétiques ou des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé
Personne Concernée	Toute personne dont les Données à Caractère Personnel sont traitées. En l'espèce, il s'agit du Client, son personnel et les Patients.
Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD	Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.
Responsable de Traitement	La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement, détermine les finalités et les moyens du traitement. En l'espèce, il s'agit du Client (le chirurgien-dentiste ou le centre dentaire).
Sous-traitant	Une personne physique ou morale, autorité publique, service ou organisme qui traite des Données à Caractère Personnel pour le compte du Responsable de traitement.

	En l'espèce, il s'agit de OUI Devis.
Sous-traitant Ultérieur	Une personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme mandaté par le Sous-traitant afin de réaliser, pour son compte, tout ou partie des opérations de traitement de Données à Caractère Personnel confiées par le Responsable de Traitement dans le cadre du Contrat.
Tiers	Une personne physique ou morale, autorité publique, service ou organisme autre que la Personne Concernée, le Responsable de Traitement, le Sous-traitant et les personnes qui, placées sous l'autorité directe du Responsable de Traitement ou du Sous-traitant, sont autorisées à traiter les Données à Caractère Personnel.
Traitement de Données à Caractère Personnel	Toute opération ou ensemble d'opérations portant sur des Données Personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement).
Violation de Données	Une violation de la sécurité entraînante, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisées de Données Personnelles transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non-autorisé à de telles données.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent DPA prend effet à compter de la date de prise d'effet du Contrat, c'est-à-dire à compter de l'acceptation par le Client des présentes Conditions Générales de Vente.

Il demeure applicable pendant toute la durée de la relation contractuelle ainsi que pendant toute période au cours de laquelle le Sous-traitant conserve des Données à Caractère Personnel pour le compte du Responsable de traitement.

ARTICLE 3 : QUALIFICATION DES PARTIES

Dans le cadre de l'exécution des Services, et au sens du RGPD :

- Le Client agit en qualité de Responsable de Traitement ;
- OUI Devis agit en qualité de Sous-traitant.

Le Sous-traitant traite les Données Personnelles exclusivement pour le compte du Responsable de Traitement et conformément à ses instructions documentées.

Les Parties reconnaissent que certains traitements réalisés par OUI Devis pour ses propres besoins administratifs, contractuels, comptables, de sécurité, de lutte contre la fraude ou de conformité réglementaire sont réalisés sous sa propre responsabilité en qualité de responsable de traitement indépendant.

ARTICLE 4 : BASE LEGALE

Conformément à l'article 6 du RGPD rendant licite le traitement, le Client, en sa qualité de Responsable de Traitement, remplit au moins une des conditions ci-dessous :

- La Personne Concernée a consenti au traitement de ses Données à Caractère Personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques ;
- Le Traitement de Données à Caractère Personnel est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la Personne Concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ;
- Le Traitement de Données à Caractère Personnel est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le Responsable de Traitement est soumis ;
- Le Traitement de Données à Caractère Personnel est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Responsable de Traitement ou par un Tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la Personne Concernée qui exigent une protection des Données à Caractère Personnel, notamment lorsque la Personne Concernée est un enfant.

Les Traitement de Données à Caractère Personnel portant sur des Données de santé constituent une catégorie particulière de données bénéficiant d'une protection renforcée. Le Responsable de Traitement de Données à Caractère Personnel s'assure que ces traitements reposent sur l'une des exceptions prévues à l'article 9(2) du RGPD, et notamment :

- La Personne Concernée a donné son consentement explicite au traitement de ces données pour une ou plusieurs finalités spécifiques ;
- Le Traitement de Données à Caractère Personnel est nécessaire aux fins de la médecine préventive ou de la médecine du travail, de l'appréciation de la capacité de travail du travailleur, de diagnostics médicaux, de la prise en charge sanitaire ou sociale, ou de la gestion des systèmes et des services de soins de santé ou de protection sociale.

Le Responsable de Traitement documente la base légale retenue pour chaque traitement dans son Registre des activités de traitement et est en mesure d'en justifier à première demande auprès de OUI Devis ou de toute autorité de contrôle compétente.

ARTICLE 5 : DESCRIPTION DU TRAITEMENT

La description détaillée du Traitement Données à Caractère Personnel comprenant les catégories de données, les catégories de personnes concernées, les finalités, la nature des opérations et la durée figure à l'Annexe 2 (Instructions Détaillées), laquelle fait partie intégrante du présent DPA et des présentes Conditions Générales de Vente.

À titre de synthèse, les éléments essentiels du traitement sont les suivants :

- **Nature du Traitement Données à Caractère Personnel :** Traitement de Données à Caractère Personnel, dont des Données de Santé, dans le cadre de la fourniture des Services.

- **Recours à l'intelligence artificielle** : OUI Devis a recours à des technologies d'intelligence artificielle pour l'analyse automatisée des documents, l'extraction de données et leur intégration dans la Plateforme. Ces traitements constituent une aide à la gestion administrative et ne produisent pas de décisions automatisées au sens de l'article 22 du RGPD.

- **Finalités :** La gestion des Devis Patients, des DPEC, de la facturation et du suivi administratif pour le compte du Responsable de Traitement.

- **Catégories de Personnes Concernées :** Les Patients, Client et personnel du Client.

- **Catégories de Donnée Personnelle :** La données d'identification, données financières, données de santé, données particulières relevant d'un régime spécifique (NIR).

- **Durée :** durée d'exécution du Contrat, sous réserve des obligations légales de conservation applicables.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Pendant toute la durée du Contrat, le Responsable de Traitement s'engage à :

a) Fournir à OUI Devis des instructions documentées, précises et conformes au RGPD concernant le traitement des Données Personnelles réalisé pour son compte, telles que définies à l'Annexe 2, et s'assurer que ses instructions sont licites ;

b) Informer ses Patients du traitement de ses Données Personnelles, préalablement à toute collecte, via la communication d'une mention d'information complète et aisément accessible, conformément aux articles 13 et 14 du RGPD, notamment sur support papier en cabinet et/ou sur son site internet ;

c) Transférer à OUI Devis uniquement les Données Personnelles strictement nécessaires à la prestation de Services, en vertu du principe de minimisation ;

d) S'assurer qu'il dispose d'une base légale appropriée pour l'ensemble des Traitement Données à Caractère Personnel confiés à OUI Devis, préalablement à tout transfert de Données à Caractère Personnel ;

e) Obtenir, le cas échéant, tous les consentements nécessaires au Traitement des Données à Caractère Personnel des Patients par OUI Devis, et être en mesure d'en apporter la preuve à première demande ;

f) Mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité et la confidentialité des Données à Caractère Personnel de ses Patients lors de leur transfert à OUI Devis ;

g) Documenter sa conformité au RGPD en tenant notamment un Registre des activités de traitement, et le mettre à jour en tant que de besoin ;

h) S'assurer que son personnel et ses préposés connaissent et respectent scrupuleusement les obligations prévues par le Contrat et la réglementation applicable en matière de protection des Données à Caractère Personnel ;

i) Tenir compte des observations formulées par OUI Devis concernant le Traitement des Données Personnelles relatives au Contrat et à toute instruction qui semblerait contraire au RGPD ;

j) Fournir à OUI Devis toute documentation ou information utile à la réalisation des Services, ainsi qu'une assistance dans la mesure du raisonnable ;

k) Gérer les demandes d'exercice de droits formulées par les Personnes Concernées en sa qualité de Responsable de Traitement, et solliciter l'assistance technique de OUI Devis lorsque cela est nécessaire ;

l) Notifier sans délai OUI Devis de toute Violation de Données dont il aurait connaissance de son côté et qui serait susceptible d'affecter les traitements réalisés par OUI Devis pour son compte, afin de permettre la coordination des obligations de notification ;

m) Procéder, préalablement à la mise en œuvre de tout Traitement des Données Personnelles susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des Personnes Concernées, à une Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD), et solliciter le cas échéant l'assistance de OUI Devis dans les conditions prévues au présent DPA ;

n) S'abstenir de donner à OUI Devis des instructions dont il saurait ou devrait savoir qu'elles sont

contraires aux dispositions du RGPD ou à toute autre réglementation applicable en matière de protection des données.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DU SOUS-TRAITANT

Pendant toute la durée du Contrat, OUI Devis s'engage à :

a) Traiter les données à Caractère Personnel uniquement sur instructions documentées du Responsable de Traitement et dans la mesure du nécessaire à la fourniture des Services ;

b) S'abstenir de traiter pour son propre compte les Données Personnelles transférées ou collectées dans le cadre de l'exécution du Contrat, sauf instruction écrite préalable du Responsable de Traitement ou obligation légale contraignante, auquel cas OUI Devis en informe préalablement le Responsable de Traitement, sauf si le droit applicable l'interdit ;

c) Traiter les Données à Caractère Personnel uniquement pour les finalités spécifiques définies à l'Annexe 2, et s'abstenir de les utiliser à d'autres fins sans autorisation écrite préalable du Responsable de Traitement ;

d) Mettre en place et maintenir les mesures techniques et organisationnelles appropriées, afin d'assurer un niveau de sécurité adapté au risque ;

e) Restreindre l'accès aux Données Personnelles aux seules personnes habilitées qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions, conformément au principe de nécessité ;

f) Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à Caractère Personnel reçoivent une formation appropriée à la protection des données et soient soumises à un engagement de confidentialité contractuel ou à une obligation légale équivalente de confidentialité ;

g) Informer sans délai le Responsable de Traitement si l'une de ses instructions lui paraît contraire aux dispositions du RGPD ou à toute autre réglementation applicable en matière de protection des données, sans être pour autant tenu de refuser d'exécuter ladite instruction dans l'attente de la réponse du Responsable de Traitement ;

h) Appliquer des mesures de sécurité renforcées et des garanties appropriées lorsque le traitement porte sur des Données sensibles, notamment des Données de santé, et maintenir l'hébergement de ces données sur une infrastructure certifiée HDS ;

i) Informer sans délai le Responsable de Traitement de toute demande d'exercice de droits reçue directement d'une Personne Concernée sans y donner suite directement sauf instruction contraire du Responsable de Traitement, et lui fournir toute assistance technique raisonnable pour y répondre dans les délais réglementaires ;

j) Tenir un Registre des activités de traitement réalisées en qualité de Sous-traitant et le mettre à disposition du Responsable de Traitement à première demande ;

k) Aider le Responsable de Traitement à s'acquitter de ses obligations réglementaires, compte tenu de la nature du traitement et des informations à sa disposition, notamment en ce qui concerne l'obligation de procéder à une Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD), l'obligation de consultation préalable de la CNIL, ainsi que l'obligation de veiller à l'exactitude et à la mise à jour des données ;

l) Aider le Responsable de Traitement, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées et dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice de droits formulées par les Personnes Concernées ;

m) Mettre à disposition du Responsable de Traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent DPA et par le RGPD, et permettre la

réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Responsable de Traitement ou tout auditeur mandaté par lui, dans les conditions prévues au présent DPA ;

n) Notifier le Responsable de Traitement de toute Violation de Données dans les conditions et selon les modalités prévues au présent DPA, afin de permettre au Responsable de Traitement de satisfaire à ses obligations de notification auprès de la CNIL et, le cas échéant, des Personnes Concernées ;

o) Ne procéder à aucun transfert de Données à Caractère Personnel vers un pays tiers à l'Union européenne ou à une organisation internationale sans mettre en place les garanties appropriées prévues au présent DPA et conformément au RGPD ;

p) Procéder, au terme du Contrat ou à la demande du Responsable de Traitement, à la suppression ou à la restitution de l'ensemble des Données à Caractère Personnel dans les conditions prévues au présent DPA, et en certifier la réalisation par écrit ;

q) Coopérer avec la CNIL ou toute autre autorité de contrôle compétente dans le cadre de ses missions de contrôle et d'inspection, et en informer sans délai le Responsable de Traitement.

ARTICLE 8 : MESURES DE SECURITE

OUI Devis s'engage, compte tenu de la nature, de l'étendue, du contexte et des finalités du Traitement de Données à Caractère Personnel, ainsi que du risque de probabilité d'atteinte aux droits et libertés des Personnes Concernées par le Traitement de Données à Caractère Personnel, à définir et maintenir une politique de sécurité des Données à Caractère Personnel qui prévoit des mesures techniques et organisationnelles pour en préserver l'intégrité.

OUI Devis s'engage à mettre en œuvre toutes mesures propres à garantir un niveau de sécurité des Données à Caractère Personnel adapté au risque, et à préserver l'intégrité et la disponibilité ainsi qu'à prévoir les mesures nécessaires pour éviter l'altération, la destruction et la disparition des Données à Caractère Personnel dont il a la charge ou auxquelles il a un accès.

OUI Devis met notamment en œuvre les mesures suivantes :

Mesures techniques :
- Chiffrement des communications (HTTPS / TLS) ;
- Chiffrement des bases de données ;
- Sauvegardes régulières des données ;
- Authentification des utilisateurs par identifiant et mot de passe ;
- Gestion des habilitations et des droits d'accès selon les profils ;
- Journalisation (logs) partielle des accès et des actions sensibles ;
- Hébergement HDS ;
- Hébergement redondé ;
- Mises à jour régulières des systèmes et application des correctifs de sécurité ;
- Séparation des environnements de développement, de test et de production ;
- Supervision et surveillance de la disponibilité des services ;
- Protection contre les accès non autorisés (pare-feu, filtrage réseau, WAF, etc.) ;
- Gestion sécurisée des accès administrateurs.

Mesures organisationnelles :
- Gestion des habilitations (création, modification et suppression des accès) ;
- Accès aux données limité aux seules personnes habilitées.

ARTICLE 9 : SOUS-TRAITANCE ULTERIEURE

9.1 Autorisation générale

Le Responsable de Traitement accorde à OUI Devis une autorisation générale et préalable de recourir à des Sous-traitants Ultérieurs pour tout ou partie des activités de traitement nécessaires à l'exécution des Services, sans qu'aucune autorisation spécifique et préalable ne soit requise pour chaque Sous-traitant Ultérieur individuellement.

OUI Devis est ainsi libre de choisir, remplacer ou ajouter des Sous-traitants Ultérieurs dans le cadre de l'exécution des Services, sous réserve du respect des dispositions du présent article.

9.2 Liste des Sous-traitants Ultérieurs

OUI Devis tient et met à jour une liste des Sous-traitants Ultérieurs auxquels il recourt dans le cadre de l'exécution des Services. Cette liste est accessible au Responsable de Traitement sur simple demande adressée à dpo@ouidevis.fr.

9.3 Information préalable en cas de changement

OUI Devis informe le Responsable de Traitement de tout ajout ou remplacement de Sous-traitant Ultérieur par tout moyen écrit (email, notification sur la Plateforme), au moins dix (10) jours calendaires avant l'entrée en vigueur du changement.

9.4 Droit d'opposition

Le Responsable de Traitement dispose d'un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la réception de l'information pour formuler une opposition écrite et motivée au recours au nouveau Sous-traitant Ultérieur concerné.

L'opposition ne peut être fondée que sur des motifs légitimes et objectifs tirés du non-respect des exigences du RGPD par le Sous-traitant Ultérieur concerné. À défaut d'opposition écrite et motivée dans ce délai, le Responsable de Traitement est réputé avoir accepté le changement.

9.5 Obligations imposées aux Sous-traitants Ultérieurs

OUI Devis impose à chaque Sous-traitant Ultérieur, par voie contractuelle, des obligations en matière de protection des données au moins équivalentes à celles auxquelles il est lui-même soumis en vertu du présent DPA et du RGPD, notamment en ce qui concerne la sécurité des données, la confidentialité et les transferts hors Union européenne le cas échéant.

9.6 Responsabilité de OUI Devis

OUI Devis demeure pleinement responsable à l'égard du Responsable de Traitement de l'exécution par ses Sous-traitants Ultérieurs de leurs obligations en matière de protection des données, conformément à l'article 28(4) du RGPD.

ARTICLE 10 : AUDITS

OUI Devis met à la disposition du Responsable de Traitement, à première demande, toute documentation nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations au titre du présent DPA et du RGPD, notamment ses politiques internes de protection des données, ses certifications en vigueur (dont la certification HDS de son hébergeur), ses rapports d'audit internes et tout autre document pertinent.

Le Responsable de Traitement peut procéder à un audit de conformité, à ses frais exclusifs, dans la limite d'une (1) fois par année civile pendant la durée du Contrat, afin de vérifier le respect par OUI Devis de ses obligations au titre du présent DPA et du RGPD.

Cet audit peut être réalisé par le Responsable de Traitement lui-même ou par un auditeur tiers indépendant mandaté à cet effet, sous réserve que ce dernier soit soumis à une obligation de confidentialité au moins équivalente à celle prévue par le Contrat et qu'il ne soit pas un concurrent direct de OUI Devis.

Le Responsable de Traitement s'engage à :

- Notifier OUI Devis de sa demande d'audit par écrit, avec un préavis minimum de vingt-et-un (21) jours calendaires avant la date souhaitée de début d'audit ;
- Préciser dans cette notification le périmètre de l'audit, les thématiques auditées et l'identité de l'auditeur mandaté le cas échéant ;
- Limiter le périmètre de l'audit aux seuls traitements de Données à Caractère Personnel réalisés par OUI Devis pour le compte du Responsable de Traitement au titre du présent DPA ;
- Faire les efforts nécessaires pour éviter de causer toute perturbation des activités, des locaux, de l'équipement et du personnel de OUI Devis ;
- Réaliser l'audit pendant les heures normales d'ouverture des locaux de OUI Devis.

OUI Devis se réserve le droit de répondre à toute demande d'audit par la communication de certifications, rapports d'audit tiers, questionnaires de conformité ou toute autre documentation équivalente attestant du respect de ses obligations, en lieu et place d'une inspection physique sur site.

Le Responsable de Traitement ne pourra refuser cette alternative que s'il démontre que la documentation fournie est insuffisante pour établir la conformité de OUI Devis au regard des points spécifiquement audités.

Si l'audit nécessite la mobilisation de ressources significatives de la part de OUI Devis au-delà de la mise à disposition documentaire, les coûts supplémentaires raisonnablement engagés par OUI Devis pourront être refacturés au Responsable de Traitement sur présentation d'un justificatif, après accord préalable de ce dernier.

Le rapport d'audit et l'ensemble des informations collectées dans le cadre de l'audit sont strictement confidentiels. Le Responsable de Traitement s'engage à ne pas les divulguer à des tiers, à l'exception de ses conseils juridiques soumis au secret professionnel, de la CNIL ou de toute autre autorité de contrôle compétente dans le cadre de ses missions légales.

Si l'audit révèle que OUI Devis ne respecte pas les termes du Contrat, ou de la législation applicable à la protection des Données à Caractère Personnel, alors celui-ci disposera d'un délai de trente (30) jours pour faire cesser le manquement et/ou se mettre en conformité.

ARTICLE 11 : NOTIFICATION DES VIOLATIONS DE DONNEES

OUI Devis informe par écrit le Responsable de Traitement dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures à compter de sa prise de connaissance de la violation de toute violation de ses obligations légales ou du Contrat par lui-même, ses employés et/ou les Sous-traitants Ultérieurs, ou en cas de Violation de Données.

OUI Devis transmettra au Responsable de Traitement une description détaillée de la Violation de Données, avec, notamment :

- La date et la description des circonstances de la découverte dudit accès ou de ladite faille ;
- La nature, les catégories et le nombre de Données à Caractère Personnel concernées ;
- Les catégories et le nombre de Personnes Concernées par ledit accès ou ladite Violation de Données ;
- La localisation des Données à Caractère Personnel concernées (en termes d'hébergement et de géographie) ;
- Tous les éléments relatifs au diagnostic de l'origine et de la survenance dudit accès ou de ladite Violation de Données ;

- Tous les éléments relatifs aux conséquences potentielles directes et indirectes dudit accès ou de ladite Violation de Données, tant sur le(s) Traitement(s) que sur les Personnes Concernées ;
- Toute mesure visant à limiter les conséquences négatives, à mettre fin à cet accès ou à cette Violation de Données et toute mesure visant à empêcher la survenance d'un nouvel accès ou d'une nouvelle Violation de Données ;
- Un point de contact unique chez OUI Devis chargé de gérer cet accès ou cette Violation de Données.

ARTICLE 12 : TRANSFERT DE DONNEES PERSONNELLES HORS UE

OUI Devis héberge et traite les Données à Caractère Personnel pour le compte du Responsable de Traitement et à cet effet, pour certaines prestations spécifiques, le Prestataire peut avoir recours à des cocontractants établis en dehors de l'UE. Certaines Données à Caractère Personnel peuvent alors leur être communiquées pour les stricts besoins de leurs missions.

OUI Devis s'engage à ne transférer des Données à Caractère Personnel vers un pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace Économique Européen qu'en présence d'un mécanisme de transfert valide au sens du Chapitre V du RGPD, et pour les stricts besoins de l'exécution des Services.

La liste des Sous-traitants Ultérieurs susceptibles de traiter des Données à Caractère Personnel, y compris ceux établis hors de l'Union européenne, est accessible au Responsable de Traitement dans les conditions prévues au présent DPA.

Pour tout transfert de Données à Caractère Personnel vers un pays tiers, OUI Devis s'assure qu'un des mécanismes suivants est mis en œuvre :

- **Décision d'adéquation** : Le transfert est réalisé vers un pays ayant fait l'objet d'une décision d'adéquation de la Commission européenne en vertu de l'article 45 du RGPD, reconnaissant que ce pays assure un niveau de protection essentiellement équivalent à celui garanti au sein de l'Union européenne ;
- **EU-U.S. Data Privacy Framework** : Pour les transferts vers les États-Unis, le transfert est réalisé vers un organisme certifié au titre du cadre EU-U.S. Data Privacy Framework, adopté par la Commission européenne par décision d'adéquation du 10 juillet 2023, pour autant que la certification de l'organisme destinataire soit en cours de validité et vérifiable sur le registre officiel du DPF ;
- **Clauses Contractuelles Types** (CCT) : Le transfert est encadré par les clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 46(2)(c) du RGPD, dans leur version en vigueur à la date du transfert ;
- **Règles d'Entreprise Contraignantes** (BCR) : Le transfert peut également être encadré par des règles d'entreprise contraignantes approuvées par une autorité de contrôle compétente conformément à l'article 47 du RGPD, lorsqu'un tel mécanisme est disponible.

Dans le cadre de l'exécution de certains Services, des Données à Caractère Personnel peuvent être accessibles et traitées depuis l'île Maurice, située en dehors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen. Ces traitements font l'objet des garanties appropriées prévues par le Chapitre V du RGPD. Pour obtenir davantage d'informations sur les garanties applicables, vous pouvez contacter notre DPO à l'adresse dpo@ouidevis.fr..

OUI Devis vérifie périodiquement la validité des mécanismes de transfert mis en œuvre, notamment en cas d'évolution de la réglementation, d'invalidation d'un mécanisme par une juridiction compétente ou de modification des pratiques d'un Sous-traitant Ultérieur. En cas d'invalidation ou de remise en cause d'un mécanisme de transfert, OUI Devis en informe sans délai le Responsable de Traitement et met en œuvre un mécanisme alternatif conforme dans les meilleurs délais.

Si OUI Devis n'est pas en mesure de garantir un niveau de protection adéquat pour un transfert donné, il s'engage à en informer immédiatement le Responsable de Traitement et à suspendre le transfert concerné dans l'attente de la mise en place d'un mécanisme valide ou d'une solution alternative.

ARTICLE 13 : SORT DES DONNEES A L'ISSUE DU CONTRAT

Au terme du Contrat, et sous réserve des durées légales de conservation applicables à chaque catégorie de données telles que définies dans le présent DPA, OUI Devis s'engage à :

- Supprimer de manière sécurisée l'ensemble des Données à Caractère Personnel traitées pour le compte du Responsable de Traitement qui ne sont plus soumises à une obligation légale de conservation ; ou, selon le choix du Responsable de Traitement formulé par écrit avant le terme du Contrat,
- Restituer l'ensemble de ces données au Responsable de Traitement dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, puis procéder à leur suppression dans les systèmes de OUI Devis.

À l'issue de ces opérations, OUI Devis adresse au Responsable de Traitement une attestation écrite de suppression certifiant que l'ensemble des Données à Caractère Personnel non soumises à obligation légale de conservation ont été supprimées ou restituées, dans un délai de trente (30) jours suivant le terme du Contrat.

Les données soumises à une durée légale de conservation sont conservées par OUI Devis dans le respect des mesures techniques et organisationnelles qu'il met en place, pendant la durée strictement nécessaire au respect de l'obligation légale applicable, puis supprimées dans les mêmes conditions.

ARTICLE 14 : CONDITIONS DE RESILIATION

En cas de manquement par OUI Devis à l'une de ses obligations légales ou contractuelles relatives aux Données Personnelles au titre du présent DPA, le Responsable de Traitement adresse à OUI Devis une lettre de mise en demeure écrite décrivant précisément le manquement constaté, par tout moyen permettant d'en conserver la preuve.

OUI Devis dispose alors d'un délai de trente (30) jours pour y remédier et informe le Responsable de Traitement des mesures correctives mises en œuvre.

Si OUI Devis ne remédie pas au manquement dans ce délai, le Responsable de Traitement pourra résilier le Contrat de plein droit, sans indemnité due à OUI Devis, sans préjudice de toute réclamation en dommages et intérêts qu'il pourrait formuler en raison du préjudice subi.

ARTICLE 15 : CONTACT DPO

OUI Devis dispose d'un DPO désigné auprès de la CNIL sous le n°**DPO-144739** depuis le 13 mars 2024.

Pour toute question relative au présent document ou au traitement des Données Personnelles pour son compte, le DPO peut être contacté à l'adresse suivante : dpo@ouidevis.fr.

ANNEXE 2 DES CGV : INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES DES CLIENTS DE OUI DEVIS

Dans le cadre de son activité, OUI Devis est amené à traiter des Données à caractère personnel pour le compte de ses Clients, chirurgiens-dentistes et centres dentaires, auxquels elle met à disposition sa Plateforme.

Dans ce contexte, OUI Devis agit en qualité de Sous-traitant, uniquement sur instructions et pour le compte de ses Clients qui déterminent les moyens essentiels et les finalités du traitement, en tant que Responsables de traitement.

Catégories de Personnes Concernées dont les Données à Caractère Personnel sont traitées

Le Sous-traitant est autorisé à traiter, pour le compte du Responsable de Traitement, les Données Personnelles des personnes suivantes :

- Les Patients du Responsable de Traitement ;
- Le Responsable de Traitement ;
- Le personnel du Responsable de Traitement ;

Catégories de Données à Caractère Personnel traitées

Le Sous-traitant est autorisé à traiter, pour le compte du Responsable de Traitement, les Données Personnelles suivantes :

- **Données d'identification et de contact** : Nom, Prénom, adresse postale, adresse e-mail ; numéro de téléphone,
- **Données financières** : Relevé de compte
- **Données de santé** : données relatives aux soins dentaires des Patients et notamment les devis de soins dentaires ; nature et cotation des actes réalisés (NGAP/CCAM) ; documents médicaux et administratifs nécessaires au traitement des dossiers de prise en charge.
- **Données soumises à un régime juridique particulier** : numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR), communément appelé numéro de sécurité sociale, dont le traitement est soumis aux dispositions de l'article 87 du RGPD et aux dispositions nationales applicables.

Recours à l'intelligence artificielle et aux traitements automatisés

Dans le cadre de l'exécution des Services, OUI Devis met en œuvre des technologies d'intelligence artificielle pour les opérations suivantes :

- Analyse automatisée des documents transmis par le Responsable de Traitement ;
- Extraction automatique de données pertinentes (identité du Patient, informations relatives aux Organismes complémentaires de santé, actes de soins, éléments de facturation) ;
- Structuration et intégration des données extraites dans la Plateforme.

Ces traitements automatisés sont réalisés exclusivement aux fins listées ci-dessus et sont soumis aux restrictions suivantes :

- Les données traitées par les systèmes d'IA ne sont pas réutilisées à des fins d'entraînement de modèles tiers ou de profilage des Personnes Concernées sans instruction préalable et documentée du Responsable de Traitement ;
- Les Données de santé ne sont pas utilisées pour entraîner, améliorer ou affiner des modèles d'intelligence artificielle à des fins autres que la fourniture des Services, sauf accord écrit et préalable du Responsable de Traitement ;
- Des mécanismes de contrôle humain sont maintenus pour détecter et corriger les erreurs d'extraction ou d'analyse automatisée ;

- Ces traitements ne constituent pas des décisions automatisées produisant des effets juridiques au sens de l'article 22 du RGPD et le Responsable de Traitement demeure seul responsable de la vérification de l'exactitude des données extraites avant toute utilisation ou transmission à un tiers.

Nature des opérations de traitement

Le Sous-traitant est autorisé à réaliser, pour le compte du Responsable de Traitement, les Traitements de Données Personnelles suivants :

Collecte, enregistrement, organisation, structuration, conservation, adaptation, extraction, consultation, utilisation, modification, rapprochement, récupération, copie, sauvegarde, restauration, transmission aux Organismes complémentaires de santé, archivage, effacement et destruction.

Finalités pour lesquelles les Données à Caractère Personnel sont traitées pour le compte du Responsable de Traitement

Le Sous-traitant est autorisé à traiter les Données Personnelles pour le compte du Responsable de Traitement aux seules fins suivantes :

- Référencement du Client auprès des Organismes complémentaires de santé ;
- Création, gestion et transmission des devis de soins dentaires aux Organismes complémentaires de santé ;
- Génération, envoi et suivi des Demandes de Prise en Charge auprès des Organismes complémentaires de santé ; traitement de données de santé et NIR dans le cadre de l'exécution du service
- Extraction et traitement automatisé de données par OCR et intelligence artificielle aux fins d'intégration dans la Plateforme ;
- Permettre la gestion et l'exercice des droits des personnes concernées ;
- Gestion documentaire (téléversement, validation, archivage) ;
- Facturation et émission de factures ; déclenchement des règlements à l'issue des soins ;
- Suivi administratif et financier des dossiers ;
- Toutes démarches administratives nécessaires à l'obtention du règlement pour le compte du Client.

Tout traitement réalisé à des fins autres que celles listées ci-dessus est strictement interdit, sauf instruction écrite et préalable du Responsable de Traitement.

Durée du traitement

La durée de traitement des Données à Caractère Personnel correspond, en principe, à la durée d'exécution du Contrat. Toutefois, certaines catégories de données sont soumises à des durées légales de conservation spécifiques qui s'appliquent indépendamment de la résiliation ou de l'expiration du Contrat :

Catégorie de données	**Durée de conservation**	**Fondement**
Données de santé / dossiers de soins	Durée nécessaire à l'exécution de la prestation de service et conformément aux instructions du Client	Obligation légale applicable aux données de santé
Gestion des dossiers Patients	5 ans à compter de la dernière intervention sur le dossier du Patient et 15 ans sur un support distinct dans des conditions de sécurité équivalentes à celles des	Obligation légale applicable aux données de santé et à l'hébergement de données de santé (HDS)

	autres données enregistrées dans la solution	
Gestion des télétransmissions aux organismes complémentaires de santé Double électronique des feuilles de soins et des accusés de réception	8 jours ouvrés à compter de la réception de la prise en charge des frais par la mutuelle et conservation du double électronique et des accusés réception pendant 90 jours à compter de la réception de la prise en charge des frais par la mutuelle.	Obligation légale applicable aux échanges électroniques avec les organismes de santé
Décompte des remboursements	Conservation pendant 2 ans des décomptes de remboursement à compter de la réception du document de confirmation de prise en charge des frais par la mutuelle.	Obligation légale applicable en matière de remboursement des frais de santé
Données comptables et de facturation	10 ans à compter de la clôture de l'exercice	Obligation légale applicable en matière comptable et fiscale
Données d'identification du Patient	Durée du Contrat + 5 ans	Intérêt légitime / gestion des contentieux éventuels
Données de connexion / logs techniques	12 mois	Obligation légale applicable aux opérateurs de services en ligne
Données bancaires du Client	Durée du Contrat + 13 mois (délai de contestation CB)	Obligation légale applicable aux paiements par carte bancaire

Au terme de ces durées, le Sous-traitant procède à la suppression ou à l'anonymisation irréversible des données concernées, et en certifie la réalisation au Responsable de Traitement sur demande, conformément au présent DPA.